

**FRAIS DE PARTICIPATION, D'ARBITRAGE ET D'ADMINISTRATION DES ACTIVITÉS AU SECONDAIRE
 SAISON 2023-2024**

DISCIPLINE SPORTIVE	INSCRIPTION PAR ÉQUIPE ¹	INSCRIPTION PAR ÉLÈVE PAR RENCONTRE	ARBITRAGE PAR MATCH		
			Atome/benjamin	Cadet	Juvenile
ATHLÉTISME EXTÉRIEUR	N/A	29 \$ ³			
ATHLÉTISME EN SALLE	N/A	28,50 \$ ⁴			
BADMINTON	198 \$	7,50 \$			
BASKETBALL	315,50 \$		55,65 \$ 28,90 \$ D4-N3	58,35 \$ 30 \$ D4-N3	61,15 \$ 54,30 \$ JM D4-N3 31,15 \$ JF D4-N3
CHEERLEADING	453,50 \$ Amicale ² 475 \$ Régionale ²				
CROSS-COUNTRY	N/A	1re date: 10,75 \$ 2e date: 11,75 \$ ⁵			
ÉCHECS	286,50 \$		340 \$ pour la saison		
FLAG FOOTBALL	AUTOMNE: 201,50 \$		72,20 \$ (féminin)		
	PRINTEMPS: 269 \$		72,20 \$ (ato. masc., benj. masc., cadet masc. div. 4) 88,95 \$ (cadet masc. div.3, juv masc.)		
FUTSAL	322,50 \$		32,85 \$		
HOCKEY COSOM	282 \$		44,25 \$	46,55 \$	48,95 \$
IMPROVISATION	282,25 \$		62,15 \$		
NATATION	198 \$	25 \$ ⁶			
SKI DE FOND	265,00 \$				
TENNIS DE TABLE		17,75 \$			
ULTIMATE	140 \$ Festival 170,75 \$ Championnat				
VOLLEYBALL	293 \$		15 \$ / set	16,70 \$ / set D4 20,15 \$ / set D3	17,75 \$ / set D4 21,30 \$ / set D3

1a - Écoles à l'extérieur du réseau du RSEQ Montréal : les frais d'inscription sont augmentés de 85 \$.

1b - Frais d'inscription majoré de 25 \$ pour une inscription tardive à une ligue

2- Pour les écoles de l'extérieur en cheerleading seulement: 507 \$ pour la rencontre amicale et 550 \$ pour la rencontre régionale.

3- 29 \$ pour les 30 premières inscriptions et 22,75 \$ pour les subséquentes

4- 28,50 \$ pour les 20 premières inscriptions et 21,50 \$ pour les subséquentes

5- Voir les dates sur le site internet - rabais pour les inscriptions hâtives

6- Coût minimal de 85 \$ par établissement

7- DSLAP: Direction du sport, du loisir et de l'activité physique

AMENDES DÉCERNÉES AU COURS DE LA SAISON	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION	MONTANT
01 - MANQUEMENT À ENREGISTRER LES RÉSULTATS D'UNE PARTIE SUR S1 DANS LES DÉLAIS PRÉVUS À LA RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE	15 \$ ⁸
02 - MANQUEMENT À AJOUTER LA FEUILLE DU MATCH SUR S1 DANS LES 5 JOURS OUVRABLES SUIVANTS LE MATCH	15 \$ ⁸
03 - FEUILLE DU MATCH JAMAIS AJOUTÉE SUR S1	15 \$
04 - DÉCLARER FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE POUR CAUSE D'ABSENCE D'ENTRAÎNEUR	30 \$
05 - DÉCLARER FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE POUR CAUSE D'UN MANQUE DE JOUEURS	30 \$
06- FORFAIT D'UNE ÉQUIPE QUI, SANS AVIS DANS UN DÉLAI RAISONNABLE, NE SE PRÉSENTE PAS À UNE RENCONTRE	60 \$
07 - REMISE D'UN MATCH ET CHANGEMENT AU CALENDRIER	50 \$
08 - RETRAIT D'UNE ÉQUIPE EN COURS DE SAISON	100 \$
09 - EXPULSION D'UNE ÉQUIPE EN COURS DE SAISON	150 \$

8- Cumul maximum de 2 amendes pour un même résultat ou une même feuille de match